

UNITAIRES DES ARDENNES



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Xavier DUMONT - N° CPPAP 1011 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

Edito : Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes !

Avancement

Comment ne pas se satisfaire de l'application de la stricte proportion des 30 % de promus au grand choix ? En pointant l'inégalité inhérente au système. En pointant l'arbitraire et l'absurdité d'une telle proportion dans l'absolu. En pointant la médiocrité de l'inspection et la futilité de la note.

Comment ne pas voir dans le système de rémunération au mérite basé sur la note le puissant levier de l'ordre du fonctionnariat ? En pointant que la notation désignant les premiers de la classe est inefficace, ringarde et nuisible à l'ensemble du système en instaurant une compétition infantilisante. Nous ne pouvons plus imaginer que la politique interne repose encore sur le mythe de l'ordre méritocratique. Les décrets de nos statuts ne le permettent pas. Changeons-les.

Direction

Comment ne pas se satisfaire du grappillage de quelques emplois aidés en appui des directeurs ? En pointant la vantardise de ceux qui prétendent à une grande victoire de la force de négociation alors qu'il ne s'agit que d'une aumône du ministère, bien loin des postes statutaires que nous revendiquons et sans aucune garantie de pérennité.

Carte scolaire

Comment ne pas se satisfaire du sauvetage héroïquement revendiqué arraché à la rapacité de l'Inspection académique ? En pointant la malhonnêteté de ceux qui refusent le combat politique lors du vote du budget et qui veulent faire le buzz sur une situation particulière, aussi douloureuse soit elle.

De notre action dans les instances départementales, ce serait duperie que de promettre le Grand Soir. La transparence et l'équité sont déjà une grande victoire face aux tendances arbitraires de l'encadrement. Il ne s'agit pas d'un manque d'ambition, il s'agit de ne pas « se la raconter ». Nous avons des règles de mouvement avancées, les nouvelles règles nationales du mouvement les ont rabotées. Nous avons des règles progressistes mais dérogatoires aux règles d'avancement, l'IA les a rabotées avec le consentement de certains élus – dont nous ne sommes pas – plutôt que d'en étendre le principe selon une redistribution plus juste.

L'égalité des droits et de la condition doit se gagner au niveau national, même si les batailles doivent se livrer au niveau local.

C'est le grand défi des mois et des années à venir face à des réformes managériales dangereuses – toujours plus ravageuses pour la sérénité que demande tout labeur – qui nous sont promises avec ou sans contre-partie.

Ne lâchons rien face à une pseudo modernité – que certains prétendent négocier – qui promet à la société l'efficacité du système éducatif par la mise sous pression concurrentielle des enseignants. Les conseillers ne sont pas les payeurs.

Bien sûr, nous rechercherons toujours l'unité syndicale pour lutter contre les politiques libérales. Bien sûr, nous interviendrons toujours pour soutenir les écoles qui perdent des classes. Bien sûr, nous continuerons d'accompagner les collègues dans les difficultés qu'ils rencontrent avec l'administration.

Mais nous devons reprendre plus amplement la main sur le cours de notre métier et plus largement sur le cours du service public d'éducation. Une vision mécaniste – qui a imposé le LPC, la rationnement des postes, l'obligation de résultats – tend à construire le mythe que l'éducation se gèrerait comme une entreprise. Et donc, par conséquent, s'il y a des ratés, c'est uniquement à cause de l'inefficacité ou de l'incurie de ses agents.

Saisissez-vous de l'outil syndical ! Nous sommes près de 1800 enseignants du premier degré dans le département. Cela devrait nous permettre de faire entendre les difficultés auxquelles nous devons faire face, de balayer l'ignorance de la complexité de notre métier et de mettre à bas les lieux communs, les propos de comptoir simplistes et culpabilisateurs qu'on nous jette à la figure, d'où qu'ils viennent.

Chaque vote pour un syndicat lui accorde une partie des moyens (en décharge) qui lui permettent de fonctionner localement et nationalement. (Les moyens humains représentent actuellement moins de 0,004% des effectifs des trois fonctions publiques.)

Votez SNUipp et FSU, localement et nationalement.

Jérôme Clad,
Secrétaire départemental

Page 1 : Sommaire et édit
Page 2 : CR Audience IA
Page 3 : Métier
Pages 4, 5, 6, 7 : Élections professionnelles
Page 8 : Bulletin d'adhésion
Encart 1 : Brochure SNUipp
Encart 2 : Brochure FSU

... Et les dernières nouvelles sur snu08.free.fr



**A l'école, on admet les différences,
pas les inégalités.**

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. (Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale.

TOUT VA POUR LE MIEUX DANS LE MEILLEUR DES MONDES... TOUJOURS.

Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes...
Et oui, nous avons entendu un discours angélique de la part de l'administration,
Mardi 4 octobre, le Snuipp-FSU était reçu en audience par Madame l'Inspectrice d'Académie.

Élections professionnelles

Après avoir demandé un point d'information sur les procédures relatives aux élections professionnelles, nous avons demandé des explications relatives à certains ratés : absence d'envoi de l'enveloppe collective regroupant les enveloppes individuelles contenant les notices et les identifiants personnels, absence d'envois à domicile aux personnels remplaçants, collègues non inscrits sur certaines listes électorales...
Les services de l'IA ont conseillé aux personnels de se connecter sur le site institutionnel dédié aux élections pour récupérer de nouveaux identifiants.
Le SNUipp avait demandé au ministère, et obtenu, l'envoi du matériel à afficher dans les écoles. Cette consigne n'est pas parvenue jusqu'à nos lointaines Ardennes et ce matériel est arrivé dans les écoles par mail. Nous avons dénoncé ce travail supplémentaire pour les directrices et directeurs ainsi que le transfert de charge vers les communes.

Mercredi matin, animations pédagogiques et droits syndicaux

Nous avons contesté la nécessité de demander une autorisation d'absence à l'IEN pour participer à une réunion d'information syndicale conformément à la réglementation qui ne recommande qu'une simple information. D'autant plus quand ne peut pas être opposée la nécessité de service, puisque ce service ne se fait pas devant élèves.
La réponse de l'IA a été confuse, admettant que le terme autorisation puisse évoluer en information qui nécessite l'autorisation de l'IEN... car les animations pédagogiques sont prioritaires. La nécessité de service s'impose désormais aux animations pédagogiques.
Nous avons contesté la tendance lourde à imposer six animations obligatoires pour les PE devant classe sans ne plus laisser aucune souplesse dans le choix des thèmes.
L'IA nous a répondu que les animations répondaient désormais aux besoins en formation des collègues (besoins identifiés par l'IEN de circonscription) au regard des résultats des élèves aux évaluations.
Nous avons objecté que les collègues étaient capables d'évaluer eux-mêmes leurs besoins de formation.
Dans la foulée, nous avons pointé l'extrémisme de certaines circonscriptions qui ont bloqué jusqu'à vingt mercredis matins pour les animations et les réunions d'école.
Nous avons réaffirmé l'autonomie des écoles dans le choix de placer leurs réunions et l'IA nous a confirmé que les textes prévoient que les collègues puissent se réunir le soir après la classe.

Inspection

Nous avons rappelé à l'IA notre opposition aux nouvelles modalités d'inspection qui prévoient que l'IEN annonce sa visite le lundi pour la semaine suivante. Nous avons aussi précisé que, à aucun moment, nous n'avons donné notre accord à ces nouvelles modalités, même si un certain IEN prétend le contraire !
Nous affirmons que c'est une lecture abusive du texte réglementaire qui prévoit que l'IEN annonce sa visite (sans plus de précisions).
Nous avons insisté sur la charge de travail que représente

désormais le dossier préparatoire à l'inspection qui peut aller jusqu'à six pages !
Le texte réglementaire prévoit que l'IEN fasse une visite préalable pour s'entretenir avec les collègues de l'école avant toute inspection individuelle.
Madame l'Inspectrice a objecté de l'impossibilité de ces visites au regard de l'emploi du temps chargé des IEN et qu'il fallait laisser de l'autonomie aux IEN dans le pilotage de leur circonscription. C'est donc désormais aux collègues de faire le travail de l'inspecteur puisqu'il doit lui-même donner les éléments de contexte.

Inspection d'école

Il devrait y en avoir deux par an et par circonscription. Une discussion devrait normalement être organisée en amont pour établir les besoins, puis viennent les inspections individuelles, une discussion en aval et des sessions de formation continue d'école couplées à des animations pédagogiques obligatoires.
Le plan pourrait être séduisant sur le papier s'il n'entraînait une lourdeur en temps et en investissement dans des procédures dont la finalité « formatrice » n'est pas forcément explicite pour les collègues.

Nous avons déploré que l'institution en demande toujours plus aux collègues en heures, en disponibilité, en paperasse, sans leur laisser l'autonomie et la souplesse d'organisation que l'IA reconnaît aux cadres y compris contre les droits statutaires des collègues : autonomie d'organisation des réunions, priorité donnée aux animations sur les réunions syndicales, formation imposée.

Nous avons dénoncé le raidissement de l'attitude de certains IEN et certains comportements inadmissibles : autoritarisme que l'IA nomme autonomie, mises en cause et sarcasmes en public...

Jérôme Clad, Anne du Souich, Ben Ali Foughali



**AU CRÉDIT MUTUEL,
MON ASSOCIATION EST
ÉGALEMENT ASSURÉE.
ET ÇÀ, ÇA CHANGE TOUT !**

► N° Indigo 0 820 047 047
0,12€ TTC/MM

Crédit CME Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Nord Europe, SA coopérative de crédit à capital variable
4, Place Richébé 59000 Lille - RCS Lille 320 342 264.

ILS N'EN MOURRAIENT PAS TOUS MAIS TOUS ÉTAIENT FRAPPÉS....

Un petit tour d'horizon de l'état de santé du premier degré ? Vous avez le cœur bien accroché ? Je vous avertis que les raisons de se réjouir sont rares tant l'opiniâtreté du pouvoir est grande. On avait besoin du Docteur Schweitzer et on a eu le Docteur Mabuse.

Symptômes alarmants

Mise à la retraite d'un fonctionnaire sur deux, suppression de la formation continue, puis initiale, des enseignants, blocage ad aeternam des rémunérations, suppression programmée des RASED, diminution des moyens de remplacement, mise en place d'un management par la paperasse... j'en passe et des plus déprimantes. C'est un traitement de longue haleine qu'on nous inflige, un poison lent mais d'autant plus efficace qu'il est diffusé à petites doses régulières. Cette année dans notre département, ce sont 33 postes qui s'évaporent. Pas d'apocalypse, mais des enfants de 2 ans qui ne seront pas accueillis, des remplacements qui ne seront pas effectués, des aides qui ne pourront être assurées, des enfants porteurs de handicaps qui seront scolarisés dans des conditions difficiles et dans presque toutes les écoles, des classes qui flirtent avec les 30.... le malaise s'installe.

Douleurs chroniques

C'est aussi et surtout une somme énorme de petites injonctions au quotidien pour nous contrôler toujours plus étroitement : projets d'école de plus en plus encadrés, procédures d'inspection « assouplies » sous prétexte d'harmonisation, pressions pour les dates de réunions et on parle même, sans rire, d'une astreinte les mercredis matins au cas où les IEN voudraient placer une réunion à telle ou telle date. Une petite aspirine ?

Arrière-fond dépressif

Mais au delà de ça, ce que nous ressentons tous c'est un appauvrissement de notre métier, de plus en plus réduit à l'acquisition de ce qu'ils appellent les « compétences », des savoirs-faires limités, destinés à assurer l'adaptabilité du futur demandeur d'emploi sur le marché du travail. Où sont nos missions traditionnelles : éveiller l'intelligence, la créativité, l'esprit critique, préparer chaque enfant à devenir un citoyen responsable et libre ? Peut-on faire cela en préparant les élèves à des batteries de tests annuels ? L'épanouissement intellectuel des enfants

peut-il se résumer à un tableau rempli de cases dont on sait qu'il n'aura aucune utilité pédagogique. On nous somme d'individualiser, de personnaliser mais peut-on faire du sur-mesure alors que les effectifs grimpent sans cesse ? Peut-on apprendre les langues vivantes à chacun lorsque le temps de parole d'un enfant se réduit à quelques instants ?

Pharmacopée

On n'en finirait pas si, quelque part, l'immense majorité des collègues n'avait, chevillée au corps, la volonté de faire son travail au mieux de l'intérêt des enfants. Reste que les petits arrangements individuels ne sont que des antalgiques dont l'effet est très temporaire. Défendre notre statut, réclamer inlassablement de meilleures conditions de travail, lutter pied à pied contre les abus de pouvoir des uns et des autres sur la base de principes applicables à tous, voilà la seule panacée : et c'est celle que propose le SNUipp-FSU. Avec les collègues, et dans les commissions représentatives, tel est notre programme.

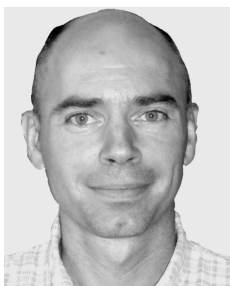
Et si, d'ores et déjà on sent du côté d'une administration sensée faire appliquer la loi et le droit, une réticence à assumer ses obligations d'information, à réunir les instances de façon régulière et constructive c'est parce que les organisations syndicales, et le SNUipp en tout premier lieu se refusent à jouer le jeu d'une concertation de façade et portent sans faiblir les préoccupations de tous et de chacun.

Xavier DUMONT

Monsieur, c'était une blague ! Luc Châtel n'est pas ministre à vie !



A afficher... A afficher... A afficher...



SNUipp-FSU

ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE
DEPARTEMENTALE UNIQUE COMMUNE AUX CORPS DES
INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ECOLES
Des **ARDENNES**

SCRUTIN DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011

7 TITULAIRES 7 SUPPLEANTS



Liste présentée par le **SNUipp-FSU**

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
(Fédération Syndicale Unitaire)



M. CLAD JÉRÔME
M. MAHUT VINCENT
Mme FLUZIN MAGALI
M. FOUGHALI BEN ALI
Mme STOME CAROLINE
M. RALLET NICOLAS
Mme CZAMAR Sophie
M. DUMONT XAVIER
Mme THIÉBAUX VANESSA
Mme BARÉ CORINE
Mme BONNECHÈRE NICOLE
Mme BELOTTI CATHERINE
Mme ROFFIDAL VALÉRIE
Mme HENNEGUELLE ODILE

ens spécialisé SEGPA F. Scamaroni - Charleville-Mézières
adjoint école élémentaire P. Viénot - Charleville-Mézières
ens. spécialisée SEGPA Le Lac - Sedan
ens. spécialisé SEGPA F. Scamaroni - Charleville-Mézières
adjointe CAES - Charleville-Mézières
adjoint CAES - Charleville-Mézières
ens. spécialisée RASED école primaire l'Esplanade - Sedan
adjoint école primaire - Bazeilles
adjointe école primaire Mazarin - Rethel
ens. spécialisée RASED La Houillère école J-Curie - Charleville-Mézières
directrice école maternelle Les Colibris - Charleville-Mézières
adjointe école primaire Lumes
remplaçante circonscription Charleville 2
ens. spécialisée RASED école primaire Mazarin - Rethel



Votez et faites voter **SNUipp-FSU**



Liste de soutien aux candidats du SNUipp des Ardennes : Ils appellent à voter SNUipp-FSU.

Syndiqués ou non, les collègues ci-dessous appellent à voter pour les listes présentées par le SNUipp-FSU aux élections professionnelles d'octobre 2011.

AGOUNIZERA Nabila

BARBOSA Marie-Pierre

BENOIT Michèle

BERNARD Sandrine

BERTEAUX Patrick

BOEGNER Vrginie

BONMARIN Gilles

CARLIER Léa

CARLIN Benoît

CARLIN Christelle

COHEN Monique

COUSINARD Brigitte

CULIANEZ Evelyne

DESSAULX Alban

FAVRIL Sebastien

GILLOT Catherine

GROSBOIS Candice

HERBIN Sylvie

JADOT Bernard

JADOT Joëlle

JAUVAIN Marie-Laure

JOURDAIN Christine

LAMBERT-FEY Judith

LAMBINET Renée

LAMERAND Catherine

LAMOTTE Vincent

LAURETI Sandrine

LEDERNE Karine

MARLET Angela

MARLET Claude

MORAINE Claudette

PASCAUD Virginie

PETIT Séverine

POSTEL Dominique

POUPART Gilles

RABATE Nadine

RAYMOND Sylvie

RONCARI Vincent

SCARTON Viviane

TOMBOIS Manuel

TRÉSONNE Réjane

TURK Daniel

VANDERKEELEN Delphine

VANDERKEELEN Philippe

VERHILLE Véronique

WUATELET Corinne

ZIDANE Aziz

Sous le "Haut-Matronage"
d'Anne du SOUICH



SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2011

DU 13 AU 20 OCTOBRE 2011



Pour l'école, pour notre métier, on ne doit pas se priver !



Suppressions de postes, orientations contestées, il est urgent de changer la donne !
Le SNUipp-FSU 08 s'y engage avec vous.

POUR TOUS LES ENSEIGNANTS :

Depuis 1992, le SNUipp-FSU renouvelle les pratiques syndicales :

- Refus de la méritocratie et de la cooptation
- Traitement égalitaire de tous les collègues.
- Transparence et Équité : Des règles bien définies et connues pour le mouvement, les promotions...

UN SYNDICAT PRÉSENT AU QUOTIDIEN

Faire vivre les idées dans l'action

- Permanences, circulaire électronique, site web
- Trimestriel : Unitaires des Ardennes
- Courriers individuels, RIS, stages

Pas de droits professionnels sans information syndicale !

POUR L'UNITÉ

Un syndicalisme unitaire et offensif,

- Pour l'école, les services publics et l'ensemble des salariés !
- Plus nombreux, pour être plus forts.
- Construire un mouvement pour l'école avec parents et partenaires.
- Lutter contre le projet économique libéral dans l'unité syndicale.

L'ÉDUCATION DOIT REDEVENIR UNE PRIORITÉ !

OBTENIR LES MOYENS DE LA RÉUSSITE

En maternelle comme en élémentaire, les enseignants bataillent pour la réussite des élèves.

Malgré les obstacles et un métier de plus en plus complexe, leur engagement pour l'école est sans faille. Ce n'est pas le cas de ce gouvernement. Notre système éducatif est asséché par les suppressions de postes et déstabilisé par des orientations contestées. Trop souvent, les inégalités sociales se transforment en inégalités scolaires. Il faut rompre avec cette politique éducative !

Pour que la réussite fasse école !

C'est agir pour construire une école stable et sereine, une école du « bien-être » pour les élèves et du « bien faire son métier » pour les enseignants. Une école qui agit contre les inégalités d'accès aux savoirs.

C'est aussi s'attaquer aux inégalités de la société. Cela passe par des politiques en faveur de l'emploi, des salaires, des retraites, de l'accès pour tous à la culture, à la santé et au logement,...

C'est promouvoir les services publics, la solidarité, le droit à l'éducation pour tous, le recul de la précarité,...

POUR LA SOLIDARITÉ

Ne plus rester SEUL

- Choisir le SNUipp, c'est choisir un projet pour l'école. La formation, le travail en équipe et le « plus de maîtres que de classes » constituent les clefs majeures pour une qualité du travail retrouvée au service des élèves. Seul, on se débrouille comme on peut, on s'épuise même parfois.

Armés professionnellement notamment par une vraie formation, par l'apport de la recherche et collectivement avec des espaces et du temps pour se concerter, on démultiplie l'énergie et l'intelligence pour aider tous les enfants.

- Choisir le SNUipp, c'est choisir des délégués qui représentent tous les personnels. Présents sur le terrain, à l'écoute, ils agissent à vos côtés face à l'arbitraire, pour faire évoluer la réglementation en toute transparence et toute équité.

- Choisir le SNUipp, c'est choisir un syndicalisme qui débat et élabore avec tous les enseignants. Un syndicalisme direct qui innove et qui ose.

Pour que la réussite de tous fasse école, ne vous privez pas, Votez SNUipp-FSU

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Comité Technique Ministériel

Agir pour nos métiers et l'Éducation !

VOTEZ



La FSU est la première fédération syndicale de l'Éducation nationale.

Elle tient son originalité, sa force et son efficacité de ses syndicats nationaux dont les militant(e)s et les élu(e)s, présent(e)s sur nos lieux d'exercice, défendent nos métiers et nos conditions de travail et d'emploi.

Renforcer la FSU, c'est permettre à l'ensemble des personnels de continuer à se battre pour une politique éducative qui prenne réellement en compte les aspirations des personnels et fasse de l'Éducation nationale l'outil prioritaire de réussite pour tous les jeunes.

L'enjeu est d'importance à l'heure où l'Éducation nationale est menacée dans ses capacités à exercer ses missions et où ses personnels voient leur situation se dégrader.

POUR UN SERVICE PUBLIC DE L'ÉDUCATION AMBITIEUX

Les coupes budgétaires dans l'Éducation nationale l'empêchent d'assurer ses missions de service public. Il faut **rétablir les emplois supprimés ces dernières années**.

La suppression de la carte scolaire, l'abandon de l'éducation prioritaire, la mise en concurrence qui en découle créent des inégalités importantes, alors que **la mixité sociale et scolaire sur l'ensemble du territoire doit être recherchée**.

POUR LA RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES

L'objectif de l'Éducation doit être la réussite de tous les jeunes leur permettant une entrée réussie dans la vie sociale et professionnelle.

Il faut **renforcer les moyens qui sont consacrés à la détection précoce des difficultés et aux dispositifs d'aide** pour pouvoir les surmonter (RASED dans le premier degré, soutien en collège et en lycée).

Il faut **diminuer les effectifs par classe** avec une priorité pour les zones qui accumulent les difficultés.

POUR DES MÉTIERS RECONNUS ET REVALORISÉS

Nos conditions de travail se sont dégradées et notre charge de travail alourdie.

Comme l'ensemble des fonctionnaires, nous subissons une perte de pouvoir d'achat importante du fait du blocage de nos rémunérations et de la hausse des cotisations retraite.

L'indexation de la valeur du point d'indice sur le coût de la vie et le rattrapage du pouvoir d'achat perdu sont indispensables.

POUR LE RESPECT DE NOS PROFESSIONS

Le **maintien du principe statutaire** pour les personnels de la Fonction publique et donc de l'Éducation nationale est une nécessité pour :

- > **assurer l'égalité** dans l'offre et le fonctionnement sur l'ensemble du territoire ;
- > **éviter un autoritarisme local** exacerbé notamment dans tous les actes de gestion concernant les personnels ;
- > **donner à chaque fonctionnaire les moyens nécessaires d'initiatives** dans le respect de règles communes.

SNU-IPP 08. BULLETIN D'ADHÉSION 2011-2012

Nom : _____																									
Nom de jeune fille : _____																									
Prénom : _____	Tél : _____																								
Date de naissance : _____	Sexe : ☐ M ☐ F																								
Adresse personnelle : _____																									
Adresse électronique : _____																									
Établissement scolaire : _____																									
Catégorie professionnelle : _____																									
choisissez : Instit., P.E., Hors classe, Spécialisé, PEGC Classe except., Ass.d'éduc., Retraité, autre....																									
Emploi : _____																									
choisissez : Adjoint maternelle, Adjoint élémentaire, I.M.F., Directeur x classes, A.S.H., Autre....																									
Échelon au 1/09/2011 : _____																									
Travaillez-vous à temps partiel ? ☐ oui ☐ non																									
Nomination à titre ☐ définitif ☐ provisoire																									
Montant de la cotisation : _____																									
Caisse de solidarité (libre) : _____																									
Montant total à verser : _____																									
☐ chèque	☐ Prélèvements automatiques Pour les anciens adhérents ayant changé de références bancaires, et pour les nouveaux adhérents : nous adresser un R.I.B.																								
Cochez les mois où vous désirez un prélèvement																									
<table border="1"> <tr> <td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td> </tr> <tr> <td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td><td>☐</td> </tr> </table>		S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A														
☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐														

Je me syndique au SNUipp afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat indépendant, unitaire pluraliste et démocratique, dans une fédération renouvée.

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-contre pour m'adresser ses publications.

Je demande au SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de déroulement de carrière auxquels il aura accès et l'autorise à faire figurer ces informations dans les fichiers et traitements informatiques dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp.

J'ai bien noté qu'une attestation fiscale correspondant à ma cotisation versée pour l'année scolaire en cours (donnant lieu à une réduction de 66 % de l'impôt sur le revenu) me parviendra avant la déclaration des revenus 2011 (avril-mai 2012).

☐ Je souhaite que mon adhésion au SNUipp soit reconduite d'une année sur l'autre et j'opte pour le prélèvement automatique avec tacite reconduction.

☐ Je souhaite renouveler volontairement mon adhésion chaque année

À _____	Le _____	Signature : _____
---------	----------	-------------------

P.E.G.C					
Classe normale		Hors classe		classe except.	
ech.	cotis.	ech.	cotis.	ech.	cotis.
8	137 €	1	140 €	1	185 €
9	144 €	2	147 €	2	199 €
10	152 €	3	155 €	3	209 €
11	161 €	4	163 €	4	222 €
		5	185 €	5	234 €
		6	198 €		

Retraités	
pension < 1295 €	79 €
de 1295 à 1372 €	87 €
de 1372 à 1488 €	103 €
de 1488 à 1600 €	121 €
plus de 1600 €	138 €

Prof. des Ecoles	
Echelon	cotisation
3	122 €
4	129 €
5	135 €
6	144 €
7	152 €
8	162 €
9	173 €
10	186 €
11	199 €
Hors- classe	
5	210 €
6	223 €
7	235 €

Stagiaires	
M1	32,50 €
M2	32,50 €
Instituteurs	
Echelon	cotisation
3	115 €
4	117 €
5	120 €
6	123 €
7	125 €
8	132 €
9	139 €
10	146 €
11	159 €

☐ Temps partiel 50 %
(Demi-cotisation avec un minimum de 90 €)

☐ Temps partiel autre quotité
(cotisation au pro-rata de la quotité)

Majorations
À ajouter au montant de votre cotisation en fonction de votre situation.

Majoration indiciaire	Majoration de la cotisation
I.M.F ou directeur 2 ^{ème} groupe	6 €
Directeur 3 ^{ème} groupe ou coordonnateur ZEP	10 €
Directeur 4 ^{ème} groupe	13 €
Directeur adjoint SEGPA	16 €